

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION
DES TRAVAUX**

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE CHATEL

SAEM SPORTS ET TOURISME

REPLACEMENT DU TELESIEGE DE CONCHE

A - MEMOIRE DESCRIPTIF - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

C N A MAITRISE D'OEUVRE
CABLE NEIGE AMENAGEMENT

Pierre MOGUET

LE TRIDENT A
34, avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE

Tél 04 76 33 35 42
Fax 04 76 22 51 97

Département de la Haute Savoie

STATION DE CHATEL

REPLACEMENT DU TELESIEGE CONCHE

A - MEMOIRE DESCRIPTIF ET ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

1 - Présentation :

Dans le cadre de la rénovation de son parc de matériel, la SAEM Sports et Tourisme envisage de remplacer le télésiège de Conche. La construction du télésiège du Conche consiste à remplacer l'installation existante de type télésiège équipé de véhicules 3 places à attaches fixes par une installation de type télésiège équipé de véhicules 6 places à attaches découplables. L'installation remplacée a été construite en 1980.

De nombreuses solutions ont été étudiées, les quatre principales sont :

1. Solution A
 - a. Démontage du télésiège de Conche
 - b. Construction d'un nouveau télésiège avec conservation du point de départ et point d'arrivée sur la crête de Chermillon ou au droit de l'arrivée du télésiège de ChermillonCette solution remplace une installation existante sur un tracé différent avec un point de départ identique et un point d'arrivée assurant une desserte optimale des versants suisse et français du domaine skiable.
Ce tracé permet d'éviter de nombreux survols d'autres installations et ne nécessite pas l'ouverture d'une nouvelle piste pour rejoindre le versant suisse.

2. Solution B
 - a. Raccourcissement du télésiège actuel avec conservation du tracé et point d'arrivée au niveau de la zone de départ du télésiège de Morclan
 - b. Création d'un télésiège entre le départ des téléskis des Coqs et la crête entre la piste Chermillon et la piste du Lac.Cette solution n'est pas optimale en terme de nombre d'appareils (cout investissement et maintenance) de l'impact sur le milieu naturel (ajout d'une installation plus longue que la partie raccourcie du télésiège de Conche et création de pistes pour raccorder la gare d'arrivée au domaine

3. Solution C
 - a. Raccourcissement du télésiège actuel avec conservation du tracé et point d'arrivée au niveau de la zone de départ du télésiège de Morclan
 - b. Démontage des téléskis des Coqs
 - c. Construction d'un télésiège sur le tracé des téléskis des Coqs avec une arrivée dans la piste du Corbeau
 - d. Création de deux pistes de ski en traversée de versant pour rejoindre le Vallon de Chalets Neufs et coté France le secteur précédemment desservi par les téléskis des CoqsCette solution présente l'intérêt de supprimer les téléskis des Coqs et de les remplacer par un télésiège ; par contre le point d'arrivée du télésiège est remonté par rapport à celui des téléskis afin d'offrir une liaison gravitaire vers le Vallon de Chalets Neufs.

4. Solution D
Conservation du tracé actuel : cette solution n'est plus réalisable car le télésiège survole les bâtiments de la télécabine et du restaurant. La réglementation actuelle impose une distance de survol au-dessus des bâtiments de 20 mètres pour les risques d'incendie (soit un survol cumulé – bâtiment + gabarit – de plus de 35 mètres) ce qui n'est pas compatible avec des véhicules ouverts.

La solution retenue est le tracé A : point de départ identique, pas de survol des bâtiments et desserte directe des versants français et suisse du domaine skiable de Super Châtel.

Télésiège de Conche	Mémoire descriptif – CHT_163026
Station de Châtel	1/1

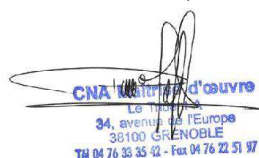
Le tracé de cette installation est situé sur les territoires des états français (81%) et suisse(19%).

La construction de cette installation va s'accompagner de la modification de l'arrivée du télésiège de Chermillon qui sera remplacée par une station lâcher sous poulie.

2 - Présentation du projet de téléporté :

	Installation projetée	
Type d'installation	Téléporté équipé de véhicules : Ouverts 6 places à attaches découplables	
Longueur horizontale m	1224	
Dénivelée m	388	
Débit définitif p/h (montée - descente)	2660 - 450	
Nombre de véhicules ouverts (6 places)	Définitif : 55 en ligne et 8 en gares	
Débit provisoire p/h (montée - descente)	2000 - 450	
Nombre de véhicules ouverts (6 places)	Définitif : 41 en ligne et 6 en gares	
Vitesse m/s	Variable de 0 à 5,50 m/s	
φ câble mm	46	
Nombre de pylônes	14 (8 sur France et 6 sur Suisse)	
Position station motrice	Aval (France)	
Position station tension	Aval (France)	
Cas d'exploitation	Montée	Descente
	100 %	0 %
	0 %	0 %
	100 %	17 %
Périodes d'exploitation	Décembre à Avril	
	Juin à Septembre	

Fait à Grenoble, le 28/01/2020



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Article R342-7 du code du tourisme

Station **Châtel**
Appareil **Télesiège de Conche**

DESIGNATION	QUALITE	INTERVENANT	FONCTION	TACHES
Saem Sports et Tourisme	Maître d'Ouvrage	HUGON Bernard	Directeur	
ALPES CONTROLES	Bureau Contrôle Technique	BOCH Laurent	Ingénieur	* Article R. 342-25 du Décret no 2007-934 du 15 mai 2007: Contrôle portant sur la conception et l'exécution des fondations, ancrages et superstructures.
CNA Maîtrise d'œuvre Le Trident A 34, avenue de l'Europe 38100 GRENOBLE	Maître d'œuvre	MOGUET Pierre	Maître d'œuvre unique	Les fonctions exercées par le maître d'œuvre prévu à l'article R 342-4 comprennent au moins : a) La description de l'organisation du projet ; b) La vérification de l'adaptation du projet au terrain, notamment en matière de choix d'emplacement des gares et pylônes et de type de système de sauvetage ; c) La vérification de la cohérence générale de la conception du projet, y compris les conditions d'utilisation des constituants de sécurité et des sous-systèmes au sens du décret n° 2003-426 du 9 mai 2003 mentionné à l'article D. 342-21 ; d) La production du rapport de sécurité prévu par l'article 4 du même décret ; e) La vérification de la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité prévue à l'article R. 342-3 ; f) La direction des réunions de chantier et l'établissement de leurs comptes rendus ; g) La vérification de la conformité de l'installation réalisée au projet adopté ; h) La réception du génie civil, y compris le contrôle des essais réalisés sur site ; i) La direction des essais probatoires de l'installation ; j) L'établissement du dossier de demande d'autorisation de mise en exploitation prévu à l'article R. 472-15 du code de l'urbanisme. Les conditions d'application du présent article sont précisées, en tant que de besoin, par un arrêté du ministre chargé des transports.
EQUATERRE	Géotechnicien	Sylvain MOILLE	Ingénieur géotechnicien	* Etude des sols adaptée au projet et au terrain * Analyse des risques géologiques et sismiques généraux du site * Définition des contraintes de sol à prendre en compte pour le calcul des ouvrages de fondations * Vérification de la conformité des hypothèses de sol lors de l'ouverture des fouilles.
POMA	Constructeur	Guillaume RANNAZ	Ingénieur Système	Dans le cadre de son système qualité conforme à la norme NFEN 29000 : * Analyse de sécurité destinée à déterminer la liste des constituants de sécurité et des sous-systèmes * Surveillance de la fabrication en usine et le contrôle de la conformité de l'exécution au projet adopté * Essais et réception des matériaux, des parties constitutives de l'installation. * Contrôle de la conception des constituants de sécurité et des sous-systèmes * Vérification de la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité et aux règles de l'art

Le Maître d'œuvre unique, le 28/01/2020



CNA Maître d'œuvre
Le Trident A
34, avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE
Tél 04 76 33 35 42 - Fax 04 76 22 51 97

Télesiège de Conche	Organisation de la maîtrise d'oeuvre CHT_163027
Station de Châtel	1/2

TELESIEGE DE CONCHE

LISTE ET SIGNATURES DES INTERVENANTS A LA MAITRISE D'OEUVRE

	Intervenants	Fonction / Formation	Signatures
GENIE REMONTEE MECANIQUE	Pierre MOGUET Alexandre MANIGAND	Chef de Projet / Diplômé de l'Université de Technologie Grenoble 1 Option génie civil Chef de Projet /Ingénieur INSA	
GENIE MECANIQUE	Pierre MOGUET Alexandre MANIGAND	Chef de Projet / Diplômé de l'Université de Technologie Grenoble 1 Option génie civil Chef de Projet /Ingénieur INSA	
GENIE CIVIL	Pierre MOGUET Alexandre MANIGAND	Chef de Projet / Diplômé de l'Université de Technologie Grenoble 1 Option génie civil Chef de Projet /Ingénieur INSA	
GENIE ELECTRIQUE	Pierre MOGUET Alexandre MANIGAND et Contrôleur Technique Indépendant	Chef de Projet / Diplômé de l'Université de Technologie Grenoble 1 Option génie civil Chef de Projet /Ingénieur INSA	